

reposit pas sur les mêmes bases. Toutefois, d'après les renseignements disponibles, on constate que le Canada n'est dépassé que par les États-Unis quant à l'énergie captée, et que par la Norvège, pour ce qui est des captations par millier d'habitants. Quant à l'énergie potentielle, le Canada se classe au cinquième rang. Cependant, ses réserves sont en général plus facilement mobilisables que celles des pays qui possèdent une plus grande énergie potentielle, exception faite des États-Unis.

La tableau 1 fournit une ventilation, par province ou territoire, de toutes les ressources hydrauliques du Canada et du total de la puissance actuelle de ses centrales hydro-électriques.

### 1.—Énergie utilisable et captée, par province, 1<sup>er</sup> janvier 1963

| Province ou territoire         | Énergie utilisable pendant<br>24 heures à 80 p. 100<br>du rendement |                                 | Turbines<br>installées |
|--------------------------------|---|---------------------------------|------------------------|
|                                | Au débit<br>minimum<br>normal                                       | Au débit<br>normal de<br>6 mois |                        |
|                                | HP  | HP                              | HP                     |
| Terre-Neuve.....               | 1,608,000   | 3,264,000                       | 504,025                |
| Île-du-Prince-Édouard.....     | 500   | 3,000                           | 1,660                  |
| Nouvelle-Écosse.....           | 30,500  | 177,000                         | 204,538                |
| Nouveau-Brunswick.....         | 123,000   | 334,000                         | 309,726                |
| Québec.....                    | 12,557,000  | 23,711,000                      | 12,816,845             |
| Ontario.....                   | 5,496,000   | 7,701,000                       | 7,959,512              |
| Manitoba.....                  | 4,758,000   | 8,454,000                       | 988,900                |
| Saskatchewan.....              | 552,000   | 1,131,000                       | 142,135                |
| Alberta.....                   | 911,000   | 2,453,000                       | 414,455                |
| Colombie-Britannique.....      | 18,200,000 <sup>1</sup>   | 19,400,000 <sup>1</sup>         | 3,701,326              |
| Yukon.....                     | 4,678,000 <sup>1</sup>  | 4,700,000 <sup>1</sup>          | 38,190                 |
| Territoires du Nord-Ouest..... | 1,367,000 <sup>1</sup>  | 1,795,000 <sup>1</sup>          | 22,250                 |
| <b>Canada.....</b>             | <b>50,281,000</b>   | <b>73,123,000</b>               | <b>27,103,562</b>      |

<sup>1</sup> Ce chiffre tient compte de l'énergie qu'assurerait la régularisation du débit d'après les possibilités connues d'emmagasinage.

Les chiffres des première et deuxième colonnes du tableau 1 indiquent l'énergie de 24 heures; ils s'appuient sur les données disponibles touchant le débit et la charge hydraulique observés à des emplacements déterminés. La charge hydraulique équivaut ici à la hauteur de retenue possible, qui a été mesurée ou, tout au moins estimée, à diverses chutes, rapides et emplacements hydrauliques connus. Il n'est pas tenu compte des hauteurs de retenue économiquement réalisables que peuvent offrir les cours d'eau à pente graduelle, sauf aux endroits où la charge d'eau disponible a été déterminée avec précision, grâce à des études faites sur place.

A noter que les chiffres concernant l'énergie utilisable ne représentent que le potentiel hydro-électrique minimum du Canada. Les cours d'eau du pays, notamment ceux des régions septentrionales peu explorées, présentent de nombreux emplacements hydrauliques dont on n'a aucun rapport. A mesure que se multiplient les relevés énergétiques, la connaissance approfondie de nouveaux emplacements accroîtra sensiblement, sans doute, les estimations actuelles des ressources hydrauliques. Abstraction faite de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, l'estimation de l'énergie utilisable se fonde sur les régimes fluviaux existants; elle ne tient pas compte des avantages découlant de la régularisation du débit des cours d'eau par suite de l'aménagement des potentiels de